

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 22 mai 2026</b>	<b>N° 2026-174</b>

Convocation du 15 mai 2026

Aujourd'hui vendredi 22 mai 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Thomas CAZENAVE, Président

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Daphné ALATERNE, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Ariane ARY, M. Jean-Charles ASTIER, M. Christian BAGATE, M. Quentin BELAUBRE, Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Nathalie BOIS HUYGHE, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jimmy BOURLIEUX, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, M. Eric CABRILLAT, M. Gerald CARMONA, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, Mme Chantal CHABBAT, Mme Jacqueline CHADEBOST, M. Gérard CHAUSSET, Mme Anne-Laure CHAZEAU, Mme Camille CHOPLIN, M. Jean Francois CLEDEL, Mme Christelle COTTON, Mme Laure CURVALE, Mme Florence DAMET, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Cécile DESJAMBES, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY, Mme Vanessa FERGEAU-RENAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Maël FETOUH, Mme Hélène FLORIAN, Mme Sophie GAUDRU, M. Frédéric GIRO, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc KLEINHENTZ, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Henri LAGARRIGUE, M. Gwénaél LAMARQUE, M. Jérôme LAMBERT, M. Johnny LEBEAUPIN, Mme Anne LEPINE, M. Mayeul L HUILIER, Mme Zeineb LOUNICI, M. Stéphane MARI, M. Jean-Claude MARSAULT, Mme Alexandra MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Bruno NAULEVADE, Mme Laurence NAVAILLES, M. Jeremy NICOL, M. Pierre De Gaétan N JIKAM, M. Taner OZKOSAR, M. Eric OZOUX, M. Luc PASCAL, Mme Pascale PAVONE, M. David PENNETIER, Mme Juliette PEREZ, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. David POULAIN, M. Eric POUILLIAT, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Philippe QUERTINMONT, Mme Valérie QUESADA, Mme Isabelle RAMI, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Boubacar SECK, Mme Alexandra SIARRI, M. Georges SIMON, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Luc TRICHARD, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme Claudine BICHET à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

M. Ludovic BOUSQUET à M. Luc PASCAL

Mme Céline BOUTE à Mme Anne LEPINE

Mme Fatiha BOZDAG à M. Franck RAYNAL

M. Alain GARNIER à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH

M. Yohann GIACOMETTI à M. Gwénaél LAMARQUE

Mme Yana LANGLOIS à Mme Laurence NAVAILLES

Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Camille CHOPLIN

M. Jacques MANGON à Mme Géraldine AMOUROUX

M. Stéphane PFEIFFER à M. Olivier CAZAUX

M. Benoît RAUTUREAU à M. Stéphane MARI

Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET


M. Fabien ROBERT à M. Johnny LEBEAUPIN

Mme Ariane VAN GHELUE à Mme Anne FAHMY

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20260522-lmc1114152-DE-1-1 Date de télétransmission : 29/05/2026 Date de réception préfecture : 29/05/2026 Publié : 29/05/2026
--

	<b>Conseil du 22 mai 2026</b>	<i>Délibération</i>
	Direction administrative et financière - Pôle ter Ouest  Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Ouest	<b>N° 2026-174</b>

---

**BRUGES - Végétalisation des cours d'école - Contrat de co-développement 2024-2027  
- Subvention d'aide à l'investissement - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Michel LABARDIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La ville de Bruges s'est engagée dans un projet de végétalisation des cours d'école des différents groupes scolaires du territoire.

En effet, la plupart des cours d'école restent très minérales, absorbent la chaleur et sont difficilement utilisables plusieurs semaines dans l'année en temps scolaire et extrascolaire. Pourtant, ces espaces partagés et lieux de vie de l'enfant au quotidien sont un enjeu majeur dans la notion de développement durable.

La participation financière est octroyée pour les travaux de végétalisation des cours d'école du groupe scolaire Arc-en-ciel, Jacques Prévert, Frida Kahlo et la Marianne.

### **1. LE CONTEXTE**

L'aménagement des cours d'école doit être pensé pour amener à la fois de la fraîcheur dans la cour et aux abords des bâtiments mais aussi pour remettre du vivant dans un lieu récréatif propice à des activités mixtes, variées, mêlant calme et dépense physique selon le rythme et le besoin de l'enfant.

Il s'agit également d'améliorer les espaces afin de favoriser l'autonomie, la sociabilité et la créativité des enfants : zones ombragées, jeux diversifiés, défoulement, découverte, détente, coopération...

La volonté de ce projet est de mener des actions pérennes avec l'ensemble des acteurs des écoles.

Le projet de végétalisation des cours d'école du groupe scolaire Arc-en-ciel, Jacques Prévert, Frida Kahlo et la Marianne s'inscrit dans la volonté de la Ville Bruges de renforcer la place des végétaux au sein de ses bâtiments scolaires afin d'améliorer le bien-être de ses usagers des écoles, en particulier les enfants en bénéficiant des espaces rafraichis.

### **2. TRAVAUX PROJETES**

La ville de Bruges prévoit l'aménagement des cours d'école du groupe scolaire Arc-en-ciel, Jacques Prévert, Frida Kahlo et la Marianne Elémentaire afin de réduire l'effet d'îlot de chaleur, désimpermeabiliser les sols, végétaliser la cour, améliorer la qualité de l'environnement scolaire, créer des espaces pédagogiques

et d'apprentissage multiples, adaptés à tous les enfants dont ceux avec des besoins spécifiques.

Les réalisations sont planifiées annuellement :

Au cours de l'année 2024, ce sont les cours des écoles du groupe scolaire La Marianne et Arc-en-Ciel qui ont été réaménagées.

En 2025, la cour de l'école Frida-Kahlo a été traitée et des finalisations ont été réalisées dans les écoles de La Marianne et Jacques-Prévert.

### **3. LE PLAN DE FINANCEMENT**

Le projet de végétalisation des cours d'écoles 2024-2025 s'inscrit dans une enveloppe financière de 32 878.75 € HT (annexe n°1).

Conformément au règlement d'intervention nature, le financement porte au maximum sur 50% du montant total HT du projet. La commune sollicite Bordeaux Métropole à hauteur de **16 439 .38 € net**.

#### **BUDGET GLOBAL (en €)**

<b>DEPENSES HT €</b>		<b>RECETTES €</b>	
Sondage géotechnique	32 878	Commune de Bruges	16 439
Décaissement et préparation du sol		Bordeaux Métropole	16 439
Fosse de plantation		Etat (Fonds verts)	0
Plantation d'arbres			
Platelage bois			
Garde-corps			
Mobilier biodiversité			
<b>TOTAL GENERAL HT</b>	<b>32 878</b>		<b>32 878</b>

#### **4. MODALITES DE VERSEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES.**

Le fonds de concours proposé au total par Bordeaux Métropole à la ville de Bruges pour l'année 2025 s'élève donc à **16 439 €**. Les modalités de versement de l'aide financière sont précisées dans la convention annexée (annexe 2).

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

#### **Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) ;

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5215-26 et L 5217- 7, et l'article L.5217-10-3 relatif aux modalités d'octroi des subventions ;

**VU** la délibération du Conseil métropolitain n°2024-213 du 12 avril 2024 relative au règlement d'intervention Nature, fixant les dispositifs d'aide financière des projets Nature- Agriculture des communes ;

**VU** la délibération métropolitaine n°2023-595 du 1er décembre 2023 relative à la présentation des contrats de co-développement 2024-2027 ;

**VU** la délibération municipale du 7 décembre 2023 approuvant le contrat de co-développement 2027 et autorisant le Maire ou son représentant à signer contrat et tout document afférent à son exécution avec le Président de Bordeaux Métropole ;

**VU** le dossier de demande d'aide du 31 octobre 2025 présenté par la ville de Bruges.

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** cette action est inscrite aux contrats de co-développements 2024- 2027 de la commune de Bruges, et qu'elle répond à l'enjeu métropolitain de préservation et de valorisation des milieux naturels, dans une logique combinée de gestion écologique et de nature en ville (fiche du contrat de codéveloppement n° C060386),

## **DECIDE**

**Article 1 :**

d'attribuer un fonds de concours relatif à la végétalisation des cours d'écoles d'un montant global de **16 439 €** à la commune de Bruges,

**Article 2 :**

d'autoriser le Président de Bordeaux Métropole à signer avec la commune de Bruges la convention qui précise les modalités du règlement de la participation financière, ainsi que tout acte afférent à cette opération,

**Article 3 :**

d'imputer le fonds de concours dont la totalité de la somme sera versée à la fin des travaux sur présentation des justificatifs techniques et financier attestant de la réalisation de l'opération sur le budget principal de l'exercice concerné en section d'investissement, chapitre 204, article 2041412, fonction 76.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 22 mai 2026

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------